

QUESTIONS ECRITES POSEES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 84, §3 DE LA NOUVELLE LOI COMMUNALE
-- SCHRIFTELIJKE VRAGEN GESTELD IN TOEPASSING OP HET ARTIKEL 84, §3 VAN DE NIEUWE
GEMEENTEWET

6. Questions de Monsieur Emin Özkara, conseiller communal, du 14 mai 2018 --
Vragen van de heer Emin Özkara, gemeenteraadslid, van 14 mei 2018

12 Questions concernant le Label Entreprise écodynamique

- **Monsieur Bernard Clerfayt, Bourgmestre de Schaerbeek** *compétent pour: la Communication, le Développement durable, le Développement urbain, le Logement, les Mandataires communaux, la Police, la Politique des Grandes Villes, la Prévention urbaine, les Sanctions administratives, le Secrétariat et les Subsidés*, concernant le Label Entreprise écodynamique pour les sites d'activités qui dépendent de vos compétences ou sur lesquels vous exercez une tutelle.
- **Monsieur Vincent Vanhalewyn, 1er Echevin de Schaerbeek** *compétent pour: la Cohésion sociale, le Développement durable, l'Energie, les Travaux publics, les Voiries 1 Espace public*, concernant le Label Entreprise écodynamique pour les sites d'activités qui dépendent de vos compétences ou sur lesquels vous exercez une tutelle.
- **Monsieur Bernard Guillaume, 2e Echevin de Schaerbeek** *compétent pour: le Bien-être animal, les Conférences d'intérêt général, l'Etat civil, les Manifestations patriotiques, les Nuisances aériennes, la Population, les Seniors*, concernant le Label Entreprise écodynamique pour les sites d'activités qui dépendent de vos compétences ou sur lesquels vous exercez une tutelle.
- **Monsieur Denis Grimberghs, 3e Echevin de Schaerbeek** *compétent pour: le CPAS, les Finances 1 Recette, le Logement et la Mobilité*, concernant le Label Entreprise écodynamique pour les sites d'activités qui dépendent de vos compétences ou sur lesquels vous exercez une tutelle.
- **Monsieur Frédéric Nimal, 4e Echevin de Schaerbeek** *compétent pour: le Patrimoine, le Tourisme et l'Urbanisme - Environnement*, concernant le Label Entreprise écodynamique pour les sites d'activités qui dépendent de vos compétences ou sur lesquels vous exercez une tutelle.
- **Monsieur Etienne Noël, 5e Echevin de Schaerbeek** *compétent pour: les Commerces, les Cultes, l'Economie, l'Emploi, le Folklore et le Personnel communal*, concernant le Label Entreprise écodynamique pour les sites d'activités qui dépendent de vos compétences ou sur lesquels vous exercez une tutelle.
- **Monsieur Sait Kose, 6e Echevin de Schaerbeek** *compétent pour: l'Enfance, la Jeunesse et les Sports*, concernant le Label Entreprise écodynamique pour les sites d'activités qui dépendent de vos compétences ou sur lesquels vous exercez une tutelle.
- **Monsieur Sadik Koksai, 7e Echevin de Schaerbeek** *compétent pour: la Culture FR et la Propreté publique*, concernant le Label Entreprise écodynamique pour les sites d'activités qui dépendent de vos compétences ou sur lesquels vous exercez une tutelle.
- **Monsieur Michel De Herde, 8e Echevin de Schaerbeek** *compétent pour: l'Accueil extra-scolaire, le Budget - Comptes, les Crèches et pré-gardiennats, l'Enseignement communal FR*, concernant le Label Entreprise écodynamique pour les sites d'activités qui dépendent de vos compétences ou sur lesquels vous exercez une tutelle.
- **Monsieur Mohamed El Arnouki, 9e Echevin de Schaerbeek** *compétent pour: les Espaces verts, la Famille, la Gestion immobilière, le Handicap, l'Informatique et les Relations internationales*, concernant le Label Entreprise écodynamique pour les sites d'activités qui dépendent de vos compétences ou sur lesquels vous exercez une tutelle.
- **Madame Adelheid Byttebier, 10e Echevine de Schaerbeek** *compétente pour: les Affaires juridiques, les Assurances, la Culture NL, l'Egalité Hommes Femmes, les Equipements 1 Achats et les Huissiers 1 Expédition*, concernant le Label Entreprise écodynamique pour les sites d'activités qui dépendent de vos compétences ou sur lesquels vous exercez une tutelle.

QUESTIONS ÉCRITES 2018 -- SCHRIFTELIJKE VRAGEN 2018

Le Label « Entreprise Ecodynamique » a été créé le 11 mai 1999. Il est une reconnaissance officielle en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) pour les organismes et entreprises bruxelloises qui mettent en place une gestion environnementale en interne. Il récompense leur dynamisme environnemental et leurs progrès en matière, notamment de gestion et prévention des déchets, d'utilisation rationnelle de l'énergie, de gestion de la mobilité des travailleurs, etc ... Fin octobre 2017, 218 organismes étaient déjà labellisés «Entreprise écodynamique »en RBC (1) .

Bruxelles Environnement a entamé, l'année passée, un *redesign* dudit Label. Le lancement de la nouvelle version du Label « Entreprise Ecodynamique » était prévu pour début 2018 (2). **L'objectif de cette nouvelle version du Label est de valoriser les démarches en éco-gestion des organismes (3) bruxellois et de les aider à réduire leur impact sur l'environnement, en prenant en compte le contexte de l'organisme et celui de la Région Bruxelles-Capitale.** Les candidatures au label «Entreprise Ecodynamique » se font par site d'activité (4).

La participation des organismes au système bruxellois de labellisation environnementale Entreprise Ecodynamique est libre et repose sur une base volontaire. Une deuxième séance d'information sur ce label aura lieu le jeudi 7 juin 2018 à 15h30 à GreenBizz Brussels, la première ayant eu lieu le 23 avril 2018.

Afin de soutenir le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) et faire passer la Région de Bruxelles-Capitale d'une économie linéaire à une économie circulaire, de soutenir les efforts mis en place afin de lutter contre le réchauffement climatique et d'aider au développement durable, il revient aux Autorités et entreprises publiques relevant de vos compétences et tutelles ainsi qu'au Collège de **montrer l'exemple en favorisant une consommation responsable.**

Je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. En ce qui concerne **les sites d'activités qui dépendent de vos compétences ou sur lesquels vous exercez une tutelle**, depuis 2012, quels sont les sites d'activités (organisme par organisme, site par site)
 - a. qui ont déjà obtenu ce Label ?
 - b. qui ont mis en place *une gestion environnementale en interne ou des bonnes pratiques en écogestion* afin de favoriser une consommation plus responsable ou de soumettre une candidature à la nouvelle version du Label « Entreprise Ecodynamique » ?

1 Question n° 650 du député bruxellois Emin Ozkara du 16 octobre 2017 adressée à Mme Céline Fremault, Ministre bruxelloise du Logement, de la Qualité de Vie, de l' Environnement et de l'Énergie, in : « *Questions et Réponses- Par/emellt lie la Région de BruxellesCapitale - 15 no1•embre 2017 (n ° 34)* >>, pages 188- 190, <http://www. weblex .irisnet.be/data/crb/bqr/2017- 18/00034/images.pdf#page= 188>, consulté le 19 février 2018.

2 Idem.

3 Organisme= entité organisée, de droit public ou privé, ayant une structure fonctionnelle et administrative propre (compagnie, entreprise, société, firme, administration, association, ...).

4 Site d'activité = entité correspondant à un lieu occupé par un organisme ainsi qu'à tous les équipements, infrastructures et matériaux y étant situés, et où cet organisme exerce une responsabilité de gestion quant à des activités, produits ou services. Toutes les activités présentes sur le site d'activité seront obligatoirement prises en compte pour l'obtention du label.

Réponse

Le Label Entreprise Eco-dynamique a été octroyé en 2002 pour l'hôtel communal et renouvelé plusieurs fois par la suite.

Ce label est octroyé (et renouvelé) sur base d'un dossier de candidature qui démontre la mise en place de procédures d'éco-gestion et la conformité du site à la législation environnementale. C'est le service Eco-conseil qui a en charge les mesures d'éco-gestion au sein de l'administration.

L'hôtel communal étant le siège de la gestion communale, toutes les mesures et procédures mises en œuvre sont reproduites et adaptées sur les différents sites administratifs : entretien des bâtiments, gestion des déchets, encouragement aux déplacements à vélo, à pied ou en transport en commun, Plan Climat, achats durables, etc.

Par ailleurs, le Label Entreprise Eco-dynamique a également été octroyé pour le site des Serres communales en juin 2015, au vu des activités très spécifiques de ce site.

L'obtention d'un label n'est donc pas une finalité en soi. Le service Eco-conseil a été créé en 1996, Schaerbeek étant une des toutes premières communes bruxelloises à prendre en compte les impacts environnementaux de sa gestion. Ce service s'inscrit dans un réseau de professionnels de l'environnement qui œuvre à l'évolution des bonnes pratiques en matière de développement durable. Il est donc parfaitement informé des avancées telles que la nouvelle version du label.

L'administration s'est dotée depuis 2012 d'un plan communal de développement durable, intégrant l'Agenda local 21. Ce PCDD a été validé par le Gouvernement régional. Il intègre l'ensemble des projets de l'administration qui œuvrent au développement durable de celle-ci et de la commune dans sa globalité.